

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 95

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Andiol - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Saint-Andiol pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 2.284.484 € HT pour une subvention totale de 1.599.139 €

A ce titre la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 250.600 € pour un montant de travaux de 358.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Andiol pour la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2014, à savoir :

- La diminution de la dépense subventionnable globale de l'opération « Acquisitions foncières (quartier ancienne mairie et quartier de l'église) ».
- L'augmentation de la dépense subventionnable de l'opération « Requalification Place de Lattre de Tassigny » inscrite au titre de la tranche 2016.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'équilibre général du contrat.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2015 sont les suivantes :

- AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE : CREATION DE L'ESPACE MUSEAL JEAN MOULIN – INSTALLATION DE L'OFFICE DE TOURISME ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Dans le cadre de la réhabilitation du centre ancien, la commune souhaite aménager les locaux de l'ancienne mairie afin d'y créer, au 1^{er} étage, un espace à la mémoire de Jean Moulin, originaire de Saint Andiol. Au rez-de-chaussée seront installés l'office de tourisme et l'école de musique.

L'office de tourisme gèrera l'accès à l'espace muséal et cet accueil commun permettra d'obtenir des informations touristiques sur la commune ainsi que l'achat des billets d'accès.

L'école de musique disposera de plusieurs salles et d'une entrée indépendante (pour une superficie d'environ 80 m²).

Accessible par un ascenseur, l'espace muséal occupera l'ensemble du 1^{er} étage (sur environ 220 m²), et comprendra 2 salles d'exposition et une salle de conférence.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2015, s'élève à 980.922 € HT, dont 850.922 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de 48.492 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever 686.545 € dont 595.645 € pour la tranche 2015.

- ACQUISITIONS FONCIERES QUARTIER DE L'ANCIENNE MAIRIE ET QUARTIER DE L'EGLISE

La commune souhaite procéder à plusieurs acquisitions foncières. La tranche 2015 concerne :

- Quartier de l'Eglise : une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et cave cadastrée section E n°461, d'une superficie de 55 m².
- Quartier de l'ancienne mairie : un terrain cadastré section E parcelle n°537, d'une superficie de 61 m².

Ces acquisitions permettront la création d'un parvis et d'une aire de stationnement, en lien avec le projet d'aménagement de la rue Fatigon.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2015, s'élève à 351.475 € HT, dont 123.475 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de 29.125 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 246.033 € dont 86.433 € pour la tranche 2015.

- REQUALIFICATION DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'Eglise, la commune souhaite requalifier la rue du Maréchal Leclerc.

Le projet comprend la création d'un réseau d'écoulement pluvial, la mise en discrétion des réseaux secs, la reprise de la chaussée et la création d'un trottoir adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le montant de cette opération prévue en 2015 et 2016, s'élève à 345.080 € HT dont 127.305 € pour la tranche 2015.

La commune ne bénéficie d'aucun autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 241.557 € dont 89.114 € pour la tranche 2015.

- DEMOLITION DE L'ÎLOT DEVANT L'ÉGLISE ET AMENAGEMENT D'UN PARVIS

A l'issue de la concrétisation des acquisitions foncières nécessaires, la commune a prévu la démolition d'un îlot de maisons vétustes pour permettre la création d'un parvis qui mettra en valeur l'Eglise Saint-Vincent, classée aux Monuments Historiques.

Le projet comprend également un parc de stationnement à proximité immédiate.

Le montant de cette opération prévue en 2015 et 2016, s'élève à 387.021 € HT dont 100.000 € HT pour la tranche 2015.

La commune ne bénéficie d'aucun autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 270.915 € dont 70.000 € pour la tranche 2015.

--oOo--

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2015 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 1.201.702 € HT, réparti comme suit :

– Aménagement ancienne mairie.....	850.922 € H.T
– Acquisitions foncières	123.475 € H.T
– Requalification rue Maréchal Leclerc	127.305 € H.T
– Démolition ilot et création parvis église	100.000 € H.T
.....	_____
TOTAL	1.201.702 € HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

– 2014.....	358.000 € H.T
– 2015.....	1.201.702 € H.T
– 2016.....	724.782 € H.T
.....	_____
TOTAL	2.284.484 € HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 841.192 € pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Andiol, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 841.192 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de 1.201.702 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Andiol la convention de partenariat (avenant n°1 au contrat départemental) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.599.139 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Saint-Andiol en application de la délibération n°230 du 22 octobre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL